LE GUIDE
DES BONNES PRATIQUES

PIERRES EN LUMIÈRES 2027

LE FESTIVAL DU PATRIMOINE NORMAND

Créé en 2009 dans l'Orne, à l'initiative de l'État, du Département de l'Orne et de la Fondation du Patrimoine, le festival *Pierres en Lumières* rayonne aujourd'hui dans toute la Normandie. La volonté commune de ses acteurs est de préserver et de promouvoir le patrimoine local.

Nous connaissons l'engagement des communes, des associations et particuliers pour faire du festival du patrimoine normand une rencontre printanière de grande qualité et nous les en remercions ; c'est pourquoi l'ensemble des acteurs du festival, les départements normands, la Région Normandie et la Fondation du patrimoine vous invitent à participer, à participer à l'édition 2027 afin d'en faire une édition exceptionnelle.

Si vous souhaitez vous engager dans la mise en lumière d'un édifice, ce guide des bonnes pratiques vous accompagnera pas à pas.

Qui ?

Un propriétaire privé, une association, unne commune ou une communauté de communes et les offices de tourisme peuvent être organisateurs et participer à l'éclairage d'édifices variés, notamment ceux qui ont reçu une aide financière de la Fondation du Patrimoine et du Département : châteaux, manoirs, patrimoine industriel, petit patrimoine rural, patrimoine religieux, patrimoine fluvial, jardins...

Avec qui ?

Surtout ne restez pas seul et pensez à vous associer à vos partenaires :

- au sein même de votre commune (comités des fêtes, écoles de musique dont les élèves pourraient répéter leurs morceaux de fin d'année, associations artistiques exposant les œuvres de leurs membres) ;
- avec des communes voisines ;
- avec les Offices de tourisme ; Liste complète
- avec l'Association des Amis des Monuments et Sites de l'Eure (AMSE) ; Site internet
- avec des associations locales (patrimoine, culture, environnement...) ;
- avec les producteurs locaux ; Cestfaitdansleure.fr

Quand ?

Cette année le festival se déroulera du 21 au 23 mai 2027.

Organiser
Comment déclarer ?
Comment éclairer ?
Comment animer ?
Page 2

À noter
Quelques règles à respecter !
Page 3

Communiquer
La charte graphique, le planning
Page 4

Une équipe à votre service
Page 5

Comment déclarer sa manifestation ?

Toute manifestation sur la voie publique doit faire l'objet d'une déclaration préalable à la préfecture et/ou à la mairie de la commune concernée. La déclaration doit avoir lieu **trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus** avant la date de la manifestation.

Détail et formulaire sur le site de la préfecture de l'Eure

Comment éclairer ?

L'éclairage : c'est le visuel de la manifestation, à ce titre, tous les moyens sont bons pour mettre en valeur le patrimoine à l'extérieur comme à l'intérieur et surtout les plus simples :
- bougies, flambeaux, lampions, torches, luminaires, projections animées ou colorisées plus complexes…

En mai, l'heure du coucher de soleil est approximativement à 21h30.

N'hésitez pas à proposer la participation du public - notamment des enfants - pour l'installation de l'éclairage.
Vérifiez les installations électriques, surtout les plus anciennes.

Pour les manifestations faisant appel à des bougies, cierges, lampes à pétrole, feu de Bengale, lampions, flambeaux ou torches, prévoyez de quoi les éteindre (eau, sable, extincteurs…). Évitez aussi ce type de luminaire proche de pièces de tissu (rideaux, baldaquins, dais…) ou proche de tableaux (retables par exemple). Il existe des solutions alternatives, comme les bougies type « chauffe-plat » à pile ou à led.

Sécurité

Prévoyez un éclairage minimum afin de mettre en sécurité les passages (chemins, escaliers, portes…).
Lorsqu'un feu d'artifice est prévu, prévenez en amont la caserne de pompiers la plus proche. Il est possible de tirer un feu d'artifice sur un terrain privé sans autorisation préalable, mais il convient de prévenir la mairie (arrêtés municipaux ou préfectoraux règlementant les tirs de feux d'artifice). Pour des tirs sur des lieux publics, vous devez demander une autorisation au maire de votre commune. Celui-ci évaluera les risques et vous donnera ou non son accord.

Démarches feu d'artifice Démarches lâchers de lanterne

Comment animer ?

L'animation est le deuxième pilier sur lequel s'appuie le concept de *Pierres en Lumières*. L'idée est de faire passer un moment agréable à vos visiteurs au travers d'animations faisant de votre soirée, autour du patrimoine, un événement réussi et dont on se souvient ! **Pour rappel, le festival Pierres en Lumières a pour objectif de faire découvrir le patrimoine normand au plus grand nombre, l'entrée du site et l'animation proposée doivent donc être gratuites.**

Voici une liste non exhaustive des idées d'animations à proposer :

- concert de musique (chorales, groupes locaux) ;
- théâtre ;
- lecture de contes ;
- conférence (restauration récente ou à venir, nouvelles découvertes, appel à souscription) ;
- visite guidée ;
- projection de films, d'images, de sons ;
- balade nocturne ;
- exposition d'art ;
- animation pour enfants (rallye découverte, chasse aux trésors) ;
- présentation d'ornements de charité, vêtements liturgiques ;
- démonstration de métiers d'art ;
- jeux de piste, jeux anciens ;
- spectacles divers…

Si votre édifice fait l'objet d'une souscription, n'hésitez pas à inviter vos donateurs.
Un pot est toujours le bienvenu ! (verre de l'amitié, pique-nique citoyen, dégustation de produits locaux, partenariat avec des restaurateurs locaux, vente au profit de la restauration de l'édifice, marché nocturne…).

Pour assurer la réussite de votre évènement, pensez à coordonner les horaires de votre manifestation avec les communes voisines. Vous pourrez ainsi créer un circuit d'animations sur votre territoire et inviter le public à en voir plusieurs.

Pour un **édifice public**, l'organisateur s'assure des éventuelles autorisations nécessaires (notamment celle du prêtre pour les églises). Chaque organisateur veille au respect des normes de sécurité liées à toute manifestation publique (issues de secours, éclairage, **mesures sanitaires à adopter en fonction des dernières directives gouvernementales**) et s'assure que les lieux sont bien assurés pour cette manifestation.

Il autorise l'équipe de ***Pierres en Lumières*** à utiliser, si besoin, des photographies ou images (et cède les droits y afférents) du monument et de la manifestation dans le cadre de ses actions de communication.

Attention aux éventuels droits d'auteur s'il y a diffusion de musique. Pour de plus amples détails, merci de vous connecter sur **www.sacem.fr**.

La mise en valeur nocturne du patrimoine doit être respectueuse de l'environnement et éco-responsable.

Il est très important de prévoir un lieu abrité si les conditions météorologiques ne sont pas favorables.

SÉCURITÉ

Pour toute question portant sur la sécurité de votre manifestation, Veuillez contacter les services de l'État

POLICE NATIONALE

CIRCONSCRIPTION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE D'ÉVREUX
Coordonnées Hôtel de Police
13 rue de la Rochette - 27002 EVREUX CEDEX
Téléphone : 02.32.39.90.00
Poste de Police de La Madeleine
Rue Joliot-Curie - Immeuble CHARME - 27002 EVREUX CEDEX
Téléphone : 02.32.28.37.19
Accueil du public
Du lundi au jeudi de 08h45 à 11h45 et de 13h45 à 17h45
Le vendredi de 08h45 à 11h45 et de 13h45 à 17h15

CIRCONSCRIPTION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LOUVIERS - VAL-DE-REUIL
Coordonnées Commissariat de Police
Chaussée du parc - 27100 VAL-DE-REUIL
Téléphone : 02.32.59.72.29
Poste de Police
Place de la République - 27400 LOUVIERS
Téléphone : 02.32.09.42.80
Accueil du public
Le lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h35 à 18h00
Du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

CIRCONSCRIPTION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE VERNON
Coordonnées
4 Avenue Foch - B.P. 904 - 27201 VERNON CEDEX
Téléphone : 02.32.64.30.00

Choix des images et adaptation aux publics

Si vous souhaitez communiquer avec des images ou des photos, celles-ci doivent servir la beauté et la destination des sites. Il est recommandé de veiller à la qualité technique et esthétique des visuels retenus : résolution suffisante, luminosité, contraste... Pour une vision plus percutante, il est souhaitable de mixer à la fois des plans d'ensemble et des plans rapprochés. Des détails d'architecture ou des personnes en situation peuvent parfaitement s'inscrire dans cette démarche.

Les documents sont destinés à un public varié. Veillez à respecter le principe de cohérence d'un document à l'autre, fond et forme. La réactualisation des documents édités par chacun des sites pour des événements qui leur sont spécifiques doit, au même titre, s'inscrire dans le respect de la charte.

Communiquer, pourquoi, vers qui et comment ?

Afin que le festival rayonne régionalement, il est indispensable de le promouvoir de manière efficace et coordonnée.

Pour ce faire, le Département de l'Eure et la Fondation du Patrimoine prennent en charge tous les supports de communication papier : tracts, affiches avec bandeaux à personnaliser, annonces presse. **Pour garantir la visibilité de votre animation, pensez, au moment de votre inscription, à adapter votre kit de communication à vos besoins (nombre et taille des affiches ...). Et surtout pensez à venir retirer votre kit à l'Hôtel du Département à Évreux !** La date vous sera prochainement communiquée par mail. L'équipe de *Pierres en Lumières* s'occupera aussi d'envoyer les communiqués de presse à la presse régionale.

Les visiteurs potentiels d'un soir sont les habitants de la commune et des communes alentour.

Afin qu'ils viennent nombreux et qu'ils prennent plaisir à découvrir des lieux insolites éclairés la nuit, vous pouvez communiquer :

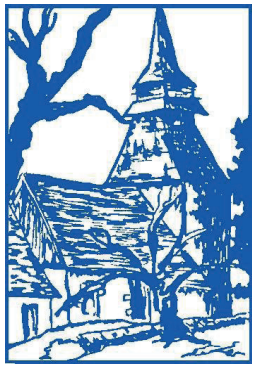
- **via les médias :** en envoyant votre communiqué de presse adapté à votre programme d'animations à la presse locale ;
- **via les commerçants et les associations :** en leur distribuant les affiches et en leur déposant des tracts et des programmes ;
- **via Internet et les réseaux sociaux :** en annonçant l'événement sur vos sites personnels, associatifs, officiels, Facebook, Twitter, Instagram via les hashtags #PEL2027 #patrimoine #fierdetreeurois et les tags @Eureenormandie @fond_patrimoine
- **via des opérations « Boîte aux lettres »** sur la commune et autres communes proches du site illuminé. Il faut impliquer au maximum la population locale.

Important : en cas d'annulation, merci de nous contacter à l'adresse suivante : patrimoines@eure.fr

Selon quel planning ? (qu'il est essentiel de respecter !)

Ces informations vous seront rappelées progressivement après votre inscription jusqu'au jour J (par e-mail).

À faire	Par qui ?	Vers qui ?	Quand ?
Prendre contact avec des partenaires locaux pour construire votre soirée	Vous, les organisateurs		**Dès à présent**
S'inscrire à PEL grâce au formulaire d'inscription en ligne	Vous, les organisateurs	À la Fondation du patrimoine	**Avant le 13 mars 2027**
S'assurer de se procurer ou se faire remettre le kit-Com	L'équipe Pierres en Lumières	Tous les partenaires	**J-30 (soirée de lancement)**
Commencer la campagne d'affichage et de tractage	Vous, les organisateurs	Commerces, offices de tourisme, associations, écoles, comités des fêtes...	**J-10**
Envoyer les communiqués de presse à la presse locale	Vous, les organisateurs & l'équipe Pierres en Lumières	Médias : journaux, radio	**J-8**



AMSE : partenaire du festival
L'association des « *Amis des Monuments et Sites de l'Eure* », (AMSE) a été fondée en 1927. Elle a pour objectif de veiller, dans le département de l'Eure, à la préservation, à l'enrichissement et à la valorisation de toutes les beautés naturelles et artistiques (monuments, objets d'art, sites, etc.) et de tout ce qui constitue le patrimoine historique, culturel et naturel qu'elle entend faire mieux connaître, apprécier et protéger.

Une équipe à votre service

PIERRES EN LUMIÈRES 2027

Pour toute question, n'hésitez pas à joindre l'équipe de *Pierres en Lumières*.

Département de l'Eure
Direction de la Culture
Conservation départementale du patrimoine
Boulevard Georges-Chauvin
27000 Évreux
florence.morisson@eure.fr
06 02 12 57 15

Fondation du Patrimoine
Sasha Dechanteloup
Chargée de mission
Délégation Normandie
portable 07 86 07 26 82 | fixe 02 31 91 15 77
www.fondation-patrimoine.org

Agence de la ruralité de l'Eure
JEAN-MARIE LUCIANI
06 62 68 83 65 - 02 27 34 02 27
agencedelaruralite@eure.fr

L' Agence de la ruralité accompagne les communes, notamment par le prêt de matériel évènementiel, pour faciliter vos démarches et vos projets. N'hésitez pas à les contacter. Service dédié aux élus locaux.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une animation qui ne correspondrait pas à l'esprit de la manifestation.